

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 54 (2007)

**Heft:** 2

**Artikel:** L'Union suisse pour la protection civile prend son avenir en main

**Autor:** Münger, Hans Jürg

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-370535>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



L'UNION FAIT LA FORCE: NOUVEAU DÉPART POUR L'USPC ET L'ASOPC

# L'Union suisse pour la protection civile prend son avenir en main

L'Union suisse pour la protection civile (USPC) fêtera ses 53 ans en novembre prochain. Les années qui suivirent la création de l'association le 21 novembre 1954 ont été une période difficile de mise en place de la protection civile en Suisse, une étape de structuration à laquelle l'USPC a fortement contribué. Puis vinrent les années de réforme et de développement, tant au sein de la protection civile qu'au niveau des activités de l'USPC. Jusqu'ici, le travail de relations publiques de l'USPC a toujours pu s'appuyer sur des contrats de collaboration établis avec l'Office fédéral de la protection civile, fondé en 1963, et, plus tard, avec l'Office fédéral de la protection de la population. La suppression de toute aide financière de la Confédération dès la fin 2007 contraint l'USPC à trouver une nouvelle orientation. Or un revers comporte toujours une part de chance. En décidant d'une fusion entre l'USPC et l'ASOPC, associations partenaires de longue date, ainsi qu'en organisant une démarche commune auprès des 446 organisations de protection civile du pays (voir texte ci-après), la nouvelle association veut résolument orienter ses objectifs et ses activités vers l'avenir. Dans l'intérêt de la protection civile et de toutes les personnes astreintes à y servir. Et dans la continuité des 53 dernières années.

**HANS JÜRIG MÜNGER**

«Aux commandantes et commandants des organisations de protection civile en Suisse.

*L'Union suisse pour la protection civile prend son avenir en main. Pour mieux vous servir. Apportez-lui votre soutien!*

Chères/chers responsables de la protection civile,

Notre association, l'USPC, a été fondée il y a 53 ans. En tant que responsables en première ligne de la protection civile, vous connaissez les activités de notre association et celles de nos sections, dont le but est de représenter de façon indépendante les intérêts de la protection civile et des personnes œuvrant dans ce domaine. L'USPC publie également depuis 1954 la seule revue suisse spécialisée en la matière (l'ancienne revue *Protection civile*, intitulée *action* depuis 2001).

La réforme de la protection de la population entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 a fondamentalement modifié les conditions cadres pour l'USPC. Depuis lors, notre association lutte contre un brusque recul du nombre de ses membres et des abonnements à la revue *action*, dû surtout à la forte baisse d'effectif des personnes astreintes à servir dans la protection civile. Jusqu'à la fin de cette année, l'USPC sera financée pour la plus grande partie grâce au contrat de prestations conclu depuis de nombreuses années avec l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Ce contrat a toutefois été résilié pour 2008. Sur l'initiative de la Commission des finances du Conseil national, l'OFPP a en effet décidé de mettre un terme au mandat de l'USPC à la fin de l'année 2007. La Commission des finances du Conseil national a justifié sa décision de supprimer toute indemnité

à l'USPC en avançant que depuis l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, la protection de la population – et notamment la protection civile – relevaient désormais de la compétence des cantons. Pour notre association, cette résolution implique de développer son travail dans l'intérêt des cantons et des communes. Un rôle important incombe dès lors à nos sections, bien implantées depuis des décennies aux niveaux cantonal et communal.

La perte du soutien financier de la Confédération signifie pour notre association avant tout de trouver dans les plus brefs délais de nouvelles sources de fonds. Les conséquences sont claires: sans garantie de financement dès l'année prochaine, l'association sera dissoute. Mais nous n'arriverons pas à de telles extrémités!

*L'USPC et l'ASOPC bientôt réunies!*

Heureusement, nous avons aussi une bonne nouvelle à vous annoncer: après un intense travail préparatoire, l'Association suisse des



Discussion animée dans un des groupes de travail: Marc-André Marchand, Michel Tardin et Jean-Charles Dédo (de gauche à droite).



organisations de protection civile (ASOPC) et notre association ont décidé de se rassembler cette année sous une seule bannière, celle de la nouvelle Fédération suisse de la protection civile. En tant qu'organisation indépendante, la nouvelle association entend défendre les intérêts de la protection civile et ceux des membres actifs de cette institution, avec pour mot d'ordre: «Une seule association, une seule voix!» Bien entendu, tous les préparatifs en vue de cette fusion se feront au sein de groupes de travail communs, composés de représentants des deux associations.

L'ASOPC et l'USPC actuelles ont beaucoup à offrir, et se complètent parfaitement: la première grâce à son offre de cours de perfectionnement très appréciée et à son savoir-faire technique, la seconde principalement par son travail de lobbying en faveur de la protection civile auprès des personnalités politiques, des médias et du public, ainsi que par sa bonne implantation au sein du système de protection de la population.

Nous nous réjouissons particulièrement du soutien que le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS, le comité directeur de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, le directeur de l'Office fédéral de la protection de la population et la direction de l'Association des communes suisses apportent à notre projet et à notre réorientation. Nous remercions aussi les offices cantonaux de la protection civile de bien vouloir transmettre cette lettre aux OPC sises sur le territoire de leur canton.

*Votre soutien vaut de l'or!*

Afin que notre association puisse représenter efficacement les intérêts des OPC et des personnes astreintes à servir dans la protection civile, nous vous demandons de vous affilier à la nouvelle Fédération suisse de la protection civile en tant qu'OPC, soit *membre collectif*. Que coûte une telle adhésion? Nous prévoyons une cotisation collective *entre 3 et 7 centimes par personne* habitant sur le territoire de votre organisation de protection civile (limite supérieure: 200 000 habitants).

La nouvelle association ne veut pas se limiter aux prestations de service déjà énumérées, mais souhaite également

- influencer davantage sur le développement de la protection civile et offrir des prestations spéciales aux cantons et aux communes;
- s'investir davantage auprès du public, du Parlement fédéral et des médias pour défendre la cause de la protection civile et de la protection de la population. L'association développe à cet égard un vaste concept de communication (organe des membres, newsletters, plate-forme Internet professionnelle, communiqués de presse, échange d'expériences, etc.);
- développer l'actuel Groupe parlementaire pour la politique de sécurité en un forum dans lequel les représentants cantonaux et communaux puissent régulièrement exprimer leurs préoccupations et en discuter avec les parlementaires fédéraux;
- représenter, en tant qu'association indépendante de l'administration, les intérêts

des personnes astreintes à servir dans la protection civile.

Comme vous pouvez le constater, les cantons et les communes devraient trouver un vif intérêt à la survie d'une association de protection civile active et influente. La nouvelle FSPC est prête et pleinement motivée à apporter sa contribution. Il ne lui manque en l'occurrence que la garantie de son financement. Votre adhésion en tant que membre collectif peut nous aider.

Il vous suffit de remplir le bulletin de réponse ci-joint et de nous le retourner par la poste (USPC, case postale 8272, 3001 Berne) ou par courriel (szsv-uspc@bluewin.ch). Nous nous chargerons par la suite de prendre contact avec vous. Bien entendu, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

UNION SUISSE  
POUR LA PROTECTION CIVILE

sig.  
Walter Donzé  
Président central USPC  
Conseiller national

sig.  
Franz Freuler  
Président ASOPC  
et membre du CD  
USPC»

## Bulletin de réponse à l'Union suisse pour la protection civile

- ☐ Je souhaite devenir, avec mon OPC, membre collectif de la nouvelle FSPC.  
Le territoire de notre OPC compte \_\_\_\_\_ habitants.
- ☐ Votre proposition d'adhésion à la nouvelle FSPC en tant que membre collectif m'intéresse. Veuillez me contacter.
- ☐ Je suis/nous sommes membre(s) de l'actuelle USPC.
- ☐ Je suis/nous sommes membre(s) de l'actuelle ASOPC.
- ☐ (Remarques:)

Organisation de protection civile: \_\_\_\_\_

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Rue et n°: \_\_\_\_\_

NPA et lieu: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_